

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

16 mars 2023

PROJET DE LOI
modifiant la loi du 24 février 1921
concernant le trafic des substances
vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes,
psychotropes, désinfectantes
ou antiseptiques et des substances
pouvant servir à la fabrication illicite
de substances stupéfiantes et
psychotropes

Texte adopté
par la séance plénière
et soumis
à la sanction royale

Le texte adopté par la séance plénière est identique au texte du projet de loi (voir DOC 55 3134/001, p. 25-26).

Bruxelles, le 16 mars 2023

*La présidente de la Chambre
des représentants,*

*Le greffier de la Chambre
des représentants,*

Eliane Tillieux

Jan Deltour

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Documents:

Doc 55 3134/ (2022/2023):

- 001: Projet de loi.
- 002: Rapport.
- 003: Texte adopté par la commission.
- 004: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

Voir aussi:

*Compte rendu intégral:
16 mars 2023.*

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Stukken:

Doc 55 3134/ (2022/2023):

- 001: Wetsontwerp.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst aangenomen door de commissie.
- 004: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekraftiging voorgelegd.

Zie ook:

*Integraal verslag:
16 maart 2023.*